

## Le clan Estrosi rudoyé par la chambre régionale des comptes

PAR HÉLÈNE CONSTANTY  
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 1 OCTOBRE 2020

La chambre régionale des comptes suspecte le centre de gestion de la fonction publique des Alpes-Maritimes d'avoir été utilisé pour financer des emplois fictifs, au profit de proches du maire de Nice. Les rémunérations et divers abus sont aussi pointés.

La chambre régionale des comptes (CRC) de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) a rendu public, le 28 septembre, un rapport d'une rare sévérité sur le centre de gestion de la fonction publique des Alpes-Maritimes (CDG 06), un organisme méconnu du grand public qui gère les recrutements et les carrières des agents territoriaux.

Le rapport pointe de graves irrégularités dans la manière dont son président Christian Estrosi, maire de Nice et président de la métropole Nice Côte d'Azur utilise ce centre de gestion pour y appointer ses fidèles.



Christian Estrosi, maire de Nice et président de la métropole Nice Côte d'Azur. © AFP

La première anomalie flagrante concerne les rémunérations des vice-présidents du CDG06, dont Christian Estrosi est devenu président, le 19 mars 2015, suite au décès de José Balarello, ancien sénateur, conseiller général et maire de Tende. Le maire de Nice n'a quasiment jamais exercé sa fonction, déléguant ses responsabilités au premier vice-président, Alain Frère. Christian Estrosi a également dû renoncer à percevoir l'indemnité afférente à sa fonction, en raison de l'interdiction du cumul des mandats. À l'époque, il était à la fois député, maire de Nice et président de la métropole.

Il a donc demandé au conseil d'administration du centre de répartir l'enveloppe qui lui était destinée entre les quatre vice-présidents.

Le premier vice-président, Alain Frère, 85 ans, est un vénérable notable de l'arrière-pays niçois, proche de la famille princière de Monaco. Maire de Tourrette-Levens pendant trente-sept ans, il a laissé la mairie à son dauphin, en mars 2020. Depuis 2015, le CDG06 lui verse une indemnité de fonction de 2 677 euros par mois. Les trois autres vice-présidents – Gérard Manfredi, maire de Roquebillière, Christian Rouvier, adjoint au maire de Mouans-Sartoux et Gérard Spinelli, maire de Beausoleil, **visé par ailleurs par une enquête judiciaire pour détournement de fonds publics** – ont perçu 1 070 euros par mois.

Cette redistribution est clairement irrégulière, selon la chambre régionale des comptes, qui y voit « *un contournement de la loi électorale, dont l'objet est d'interdire que les sommes écrêtées puissent être, d'une façon ou d'une autre, redistribuées aux autres élus* ». Elle exige que le CDG06 y mette un terme sans délai. Dans sa réponse aux observations de la chambre, Christian Estrosi joue la montre, expliquant que cette recommandation s'appliquera d'elle-même, puisque le conseil d'administration du centre de gestion doit être très prochainement renouvelé. À la suite du scrutin municipal de mars 2020, un nouveau conseil d'administration doit être élu le 28 octobre. Les nouveaux élus voteront de nouvelles indemnités.

Le deuxième dysfonctionnement relevé par la chambre concerne de possibles emplois fictifs au sein du centre de gestion. Le mot n'est pas employé mais c'est bien de cela qu'il s'agit. Trois personnes sont nommément visées, dont deux membres de la garde rapprochée de Christian Estrosi : Pierre-Paul Leonelli et Lauriano Azinheirinha.

Passons rapidement sur le troisième : il s'agit d'un chauffeur, employé par le département des Alpes-Maritimes et mis à disposition du centre de gestion pour le bénéfice exclusif de son ancien patron Alain Frère, entre août 2015 et avril 2019. Ce chauffeur était déjà au service d'Alain Frère lorsque celui-ci était vice-président du conseil départemental, entre 2009 et

2015. Lorsque l' élu a perdu son mandat départemental, il a demandé à conserver son chauffeur. Ce que le CDG06 a accepté, prenant à son compte 60 % du salaire du chauffeur ainsi que ses coûteuses heures supplémentaires, pour aboutir à un salaire mensuel net de 3 400 euros en 2017.

Le chauffeur n'étant soumis à aucun contrôle et le premier vice-président n'ayant « *ni secrétariat ni agenda* », il a été impossible de vérifier que ses déplacements avaient un quelconque rapport avec ses fonctions. Les rapporteurs considèrent cette dépense comme « *un avantage personnel alloué à Monsieur Frère, à défaut de justifications sur la nature des déplacements remboursés* ». À la suite du contrôle de la CRC, il a été mis fin au détachement du chauffeur en avril 2019.

Les cas des deux proches de Christian Estrosi sont encore plus graves.

Pierre-Paul Leonelli fait partie du carré des fidèles du maire de Nice. Il était déjà le directeur de cabinet de son prédécesseur, le sulfureux Jacques Médecin, lorsque Christian Estrosi y a fait ses débuts en politique comme adjoint aux sports, dans les années 1980.

Leonelli, 63 ans, cumule les mandats et les fonctions : adjoint au maire de Nice chargé de la propreté, conseiller métropolitain, il est également conseiller régional depuis 2015, président du groupe LR à la région et président d'une société publique régionale, l'AREA, à laquelle Mediapart a **consacré une enquête**. Il est aussi secrétaire national de LR en charge de la fonction publique...

Il est en outre président de l'association des amis du maire de Nice, la structure de financement politique de Christian Estrosi. Bref, c'est un homme qui a su se rendre indispensable.

### Un signalement auprès du procureur de la République de Nice

Pour comprendre ce qui lui est reproché, il faut remonter aux élections municipales de 2014. En mars 2014, Pierre-Paul Leonelli a un problème. Il vient d'être élu conseiller métropolitain de la métropole

Nice Côte d'Azur nouvellement créée, ce qui est incompatible avec l'emploi de fonctionnaire territorial qu'il occupe. Depuis douze ans, en effet, il est directeur général des services de La Trinité, une commune qui fait désormais partie de la métropole. Or, nul ne peut être à la fois élu et fonctionnaire d'une même collectivité.



Pierre-Paul Leonelli. © DR

Leonelli appelle alors le CDG06 à la rescousse. Il y est recruté en mai 2014 en qualité d'attaché territorial, sur un poste aux contours mal définis, créé sur mesure pour lui. Puis, en janvier 2015, il est promu directeur de cabinet du président, rémunéré 6 500 euros net mensuels. Parmi les avantages annexes, il dispose d'une carte d'essence et de péage autoroutier, dont il fait un usage immodéré. Les rapporteurs notent qu'il a été le plus gros consommateur de carburant de l'établissement en 2018 (1 500 litres), n'hésitant à faire le plein pendant ses vacances en Corse (il a remboursé les sommes indûment dépensées).

Surtout, la CRC met en doute la réalité du travail accompli, dont elle a trouvé peu de traces tangibles. Elle considère qu'il « *a été recruté par le CDG 06, dans le cadre d'une procédure irrégulière, car menée en urgence, sur un poste au contenu pour le moins indéfini, dans le seul but de lui assurer une fonction salariée compatible avec l'exercice de son mandat métropolitain en 2014. Quant aux fonctions plus rémunératrices de directeur de cabinet, spécialement créées pour lui, quoique fort inhabituelles dans un centre de gestion, la chambre ne peut que constater l'absence flagrante de preuves étayées et convaincantes d'une activité à temps plein au sein de l'établissement depuis la nomination sur le poste au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le cumul par l'intéressé de*

*nombreux mandats et fonctions publiques ne peut matériellement, selon elle, permettre une telle activité ».*

Dans sa réponse écrite aux questions de Mediapart, Pierre-Paul Leonelli affirme qu'il n'a « *jamais eu d'emplois fictifs. J'ai toujours assumé mes engagements politiques tout en exerçant une profession et je le revendique, car je n'ai jamais vécu de mes mandats* », ajoutant « *il est de notoriété publique que j'exerce des missions réelles et effectives pour le compte de mon employeur le CDG06* ».

L'autre proche de Christian Estrosi visé par la chambre régionale des comptes n'est autre que l'actuel directeur général des services de la ville de Nice et de la métropole, Lauriano Azinheirinha, âgé de 52 ans. Avant d'être embauché à ce poste de numéro un du personnel communal et métropolitain, en juillet 2017, Lauriano Azinheirinha, orthophoniste de formation, vivait de ses mandats d'adjoint au maire, de conseiller métropolitain et de conseiller départemental.

Il a été rémunéré par le CDG06 pendant seize mois, entre mai 2015 et octobre 2016, comme chargé de mission auprès du directeur général, chargé de « *concevoir le projet de mutualisation des services santé et environnement professionnel de la métropole et du CDG06* ».

Comme dans le cas de Pierre-Paul Leonelli, les contrôleurs contestent la régularité de son recrutement et doutent du travail effectué. « *La réalité d'un travail à temps complet par M. Azinheirinha, alors élu local niçois, en qualité de chargé de mission au sein du CDG 06 sur la période courant de juin 2015 à octobre 2016 n'est pas attestée. Tout au plus, les quelques rares éléments pouvant établir sa modeste participation à l'aboutissement de la mission pour laquelle il a été recruté laissent entrevoir un travail sans doute davantage guidé par la défense des intérêts de la*

*commune de Nice et de sa métropole, dont il a rejoint les effectifs huit mois plus tard en qualité de directeur général des services* », conclut la CRC.

Une analyse que conteste l'intéressé. Dans sa réponse écrite aux questions de Mediapart, il dit avoir été « *recruté par le CDG pour une courte durée pour réaliser une mission de transfert au CDG des services de médecine professionnelle métropolitaine pour plusieurs services municipaux et métropolitains. Cette mission a été conduite dans le strict respect des dispositions contractuelles. Les nombreuses réunions, rendez-vous avec les partenaires, visites sur le terrain, études menées démontrent la réalité du travail effectué. Les rapports d'activités réalisés après cette mission confirment qu'elle a été parfaitement remplie* ».

Ce que la CRC ne relève pas, c'est qu'en 2015, Lauriano Azinheirinha et Pierre-Paul Leonelli, outre leurs nombreuses occupations, ont tous deux été fort accaparés par la campagne des régionales. Ils faisaient partie de l'équipe officielle de campagne du candidat Estrosi, le premier en tant que responsable de l'action militante, le second en tant que chargé de la logistique de la campagne. Ils ont d'ailleurs fait un excellent travail, puisque Christian Estrosi a été élu président du conseil régional, avant de céder sa place à Renaud Muselier pour revenir sur ses terres niçoises en 2017.

La justice ne devrait pas tarder à se saisir du dossier. Le 30 septembre, Jean-Christophe Picard, conseiller municipal de Nice et conseiller métropolitain de Nice Côte d'Azur, a effectué un signalement auprès du procureur de la République de Nice, en reprenant les principales conclusions du rapport de la chambre régionale des comptes. L'affaire des « emplois fictifs » viendrait ainsi s'ajouter à celle des « emplois familiaux » de la ville de Nice, à propos de laquelle **une enquête préliminaire est ouverte depuis le 8 octobre 2018**, à la suite d'un signalement effectué par l'association Anticor dont Jean-Christophe Picard était alors président.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : [serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr). ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.